



CIRCULAIRE N° 2134

DU 04/01/2008

Objet :	Programme européen d'apprentissage tout au long de la vie 2007-2013 – LLP Programme COMENIUS INFORMATION ET APPEL AUX CANDIDATS 2008
Réseaux :	Tous
Niveaux et services :	FOND – SEC - HE (Péd) - ART(SecPE) - CFTP - UNIV -DIST
Période :	A partir du 17 décembre 2007

Aux chefs des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française

Aux directions de l'enseignement secondaire artistique de plein exercice

Aux directions des départements pédagogiques des Hautes Ecoles

Aux directions des départements pédagogiques des Universités

Aux pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement subventionné par la Communauté française

Pour information :

Aux membres des services d'inspection concernés

Aux associations de parents

<u>Circulaire</u>	<u>Informative</u>	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Agence LLP Tel : 02 413 40 13		
<u>Destinataire</u>	FOND – SEC - HE (Péd) - ART (SecPE) - CFTP - UNIV -DIST Directions d’Etabl. Et Pouv. Org. Inspecteurs		
<u>Contact</u>	Agence LLP Tel : 02 413 40 13		
<u>Document à renvoyer</u>			
<u>Date limite d’envoi</u>	31/01/2008		
<u>Objet</u>	Programme européen d’apprentissage tout au long de la vie 2007-2013		

Renvoi (s) : Nombre de pages : 7 - annexe : Mots clés : Europe/Comenius/formation/parteneriat/assistanat/bourses

COMENIUS

Programme éducatif européen

Stimuler la coopération et la mobilité européenne dans l'éducation
sont les objectifs principaux du programme Comenius

INFORMATION ET APPEL AUX CANDIDATS 2008

I. PARTENARIATS SCOLAIRES

II. BOURSES DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS

III. ASSISTANAT COMENIUS

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre bonne note des informations ci-après concernant la mise en œuvre du programme européen COMENIUS et les diffuser largement auprès de toutes les personnes intéressées.

**Pour le secrétaire général,
L'Administrateur général,**

Jean-Pierre HUBIN

I. PARTENARIATS SCOLAIRES

Cette action comprend des partenariats européens d'une durée de deux années :

a. Bilatéraux : partenaires issus de minimum deux pays impliquant la mobilité d'un groupe de 10 ou 20 élèves. Il comporte obligatoirement une immersion linguistique réciproque dans le pays du partenaire.

b. Multilatéraux : partenaires issus de minimum trois pays.

Le travail de coopération s'axe autour d'un thème commun et s'intègre aux activités régulières des écoles dans le cadre des programmes scolaires. Il implique une ou plusieurs classes et vise un impact transversal sur toute l'école. Les mobilités permettent une ouverture européenne interculturelle. Le projet met en œuvre la dimension internationale de l'établissement scolaire.

Introduction des candidatures :

- La date limite d'introduction des candidatures est le **15 février 2008**.
- Les formulaires doivent être complétés en traitement de texte en français ou en anglais et parvenir en deux exemplaires, signés par la personne juridiquement autorisée à signer au nom de l'établissement scolaire.

II. BOURSES DE FORMATION

Les personnels de l'enseignement scolaire et les formateurs des départements pédagogiques des Hautes Ecoles et Universités sont éligibles pour prendre part à des activités européennes de formation continue organisées dans d'autres pays européens participants.

Les types de formations portent sur des matières **générales** (méthodologie, gestion, intégration européenne, éducation interculturelle,...) ou de **langues** (connaissances linguistiques, didactiques, culturelles...).

Pour y participer, les candidats sont invités à choisir une formation dans le catalogue européen <http://ec.europa.eu/education/trainingdatabase/> ou à proposer une autre formation qui s'adresse à un public composé de diverses nationalités européennes.

La subvention couvre les frais de transport, les frais de séjour et d'inscription. Les modalités financières sont détaillées dans le formulaire de candidature disponible sur le site internet de l'Agence.

La formation dure de 1 à 6 semaines et la participation est permise une fois tous les 2 ans.

Introduction des candidatures :

- La date limite d'introduction des candidatures est
le **31 janvier 2008** pour les formations ayant lieu entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008
le **30 mars 2008** pour les formations ayant lieu entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2008
le **30 juin 2008** pour les formations ayant lieu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008
le **30 septembre 2008** pour les formations ayant lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2009
- Les formulaires doivent être complétés en traitement de texte, en langue française et parvenir en deux exemplaires, signés par le candidat et par la personne juridiquement autorisée à signer au nom de l'établissement scolaire.

III. ASSISTANAT COMENIUS ET ACCUEIL D'UN(E) ASSISTANT(E) COMENIUS

Les assistants Comenius sont soit de futurs enseignants, soit des personnes qui détiennent déjà une qualification pédagogique. Ils n'auront jamais été employés comme enseignant auparavant et auront soit terminé leurs études soit déjà effectué deux années dans la filière d'études concernée.

a. Les assistants COMENIUS passent entre 3 et 10 mois dans un établissement scolaire d'accueil ou un organisme d'éducation des adultes d'un pays européen participant autre que leur pays d'origine et prestent de 12 à 16 heures par semaine.

Pendant leur séjour, les assistants doivent être intégrés à la vie de l'établissement/organisme et être incités à jouer un rôle éducatif dans la communauté locale. Au nombre des tâches auxquelles ils contribuent figurent notamment :

- L'amélioration de la compréhension et de l'expression des élèves/apprenants dans la langue maternelle des assistants et, le cas échéant, dans d'autres langues qu'ils maîtrisent.
- Le soutien aux élèves/apprenants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage.
- La production de matériel didactique
- L'aide à la préparation et à la mise en œuvre de projets européens.

b. Les établissements/organismes d'accueil désignent un professeur/formateur qualifié et expérimenté qui sera le tuteur de l'assistant Comenius.

Accueillir un assistant est un moyen de participer au programme Comenius et d'inscrire son établissement/organisme dans la dimension européenne d'apprentissage tout au long de la vie.

Introduction des candidatures :

- La date limite d'introduction des candidatures est le **31 janvier 2008**.
- Les formulaires doivent être complétés en traitement de texte, en langue française et parvenir en deux exemplaires, signés par :
 - la personne juridiquement autorisée à signer au nom de l'établissement scolaire dans le cas d'un établissement qui désire recevoir un assistant.
 - le candidat individuel et, s'il est encore inscrit comme étudiant, par le chef d'établissement.

LES PROMOTEURS COMENIUS

Des personnes ressources dans les réseaux scolaires ont été désignées pour vous aider. Ces « promoteurs Comenius » peuvent être contactés par les écoles pour les aider à élaborer et/ou perfectionner des projets, organiser des séances d'information ou des ateliers sur des activités Comenius. Les coordonnées de ces personnes-ressources sont disponibles sur le site de l'Agence www.llp.cfwb.be, dans la rubrique « Mise en œuvre ».

SE RENSEIGNER ET POSER SA CANDIDATURE

Les principales informations concernant le programme Comenius peuvent être consultées sur le site internet de l'Agence en charge de la gestion du programme Comenius www.llp.cfwb.be ou figure également l'appel 2008.

Le guide du candidat est là pour aiguiller toute personne désireuse de se lancer dans un projet Comenius. Il peut être consulté à l'adresse : http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/structure/comenius_en.html.

Toutes les informations utiles pour poser sa candidature à une action Comenius figurent dans les formulaires de candidatures mis à disposition sur le site internet de l'Agence www.llp.cfwb.be à la rubrique « Les formulaires » « Comenius partenariats ».

Toutes les candidatures sont à envoyer à :

**Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles** (adresse provisoire)

Avant les dates limite mentionnées ci-dessus.

INVITATION

Séance d'information générale sur les programmes de mobilités européens
Comenius, Leonardo et Grundtvig
Mercredi 9 janvier de 9h30 à 16h30
(présentation, information, documentation, questions-réponses)

Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Salle Wallonie-Bruxelles (6A101)

Comment s'inscrire ?

Par mail aux adresses ci-dessous avec nom, prénom et nom de l'école

CONTACTS

Manoëlle Joos
Gestionnaire Comenius
02 413 40 13
manoelle.joos@cfwb.be

Suzy Vercammen
Chargée de mission
02 413 40 40
suzy.vercammen@cfwb.be